

# INFORMATIONS

## MIDI-PYRENEES

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N

S

O

M

M

A

I

R

E

DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 38

JANVIER 1983

- EDITO

- ELECTIONS PRUD'HOMALES EN  
MIDI-PYRENEES :

- ° RESULTATS PAR DEPARTEMENT,
- ° RESULTATS PAR SECTION-REGIONA-  
LEMENT,
- ° NOMBRE D'ELUS,

ANALYSE DES RESULTATS:

- ° COMMUNIQUE AU LENDEMAIN DU SCRUTIN,
- ° ANALYSE APRES COMITE REGIONAL DU 13 JANVIER.

- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL:

- ° CONFERENCE DE PRESSE DU 14 DECEMBRE.
- ° GROUPE CGT AU C.E.S.R.
- ° INSTALLATION DU C.E.S.R. - ELECTIONS
- ° DECLARATION DE BERNARD RIBEIRA, SECRETAIRE REGIONAL

- GASCO TUBE - UNE LUTTE QUI PAIE,

- NOUVELLES BREVES.

NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP: 579 D 73

Directeur: RIBEIRA Bernard

Imprimerie: UD CGT 19 Place Saint Sernin

31070 TOULOUSE

prix: 1 F 00



REMISE DES CARTES 1983

UNE TACHE PRIORITAIRE ET URGENTE

La tâche primordiale qui nous incombe pour les semaines à venir est celle de la remise des cartes 1983 ou du carnet pluriannuel pour les syndicats des fédérations qui l'ont mis en service.

Il s'agit d'y consacrer un intense travail syndical réalisé par les directions syndicales, les élus, DP, CE, les collecteurs et tous les militants et militantes.

Nous l'avons vu avec les résultats des élections prud'homales, le succès de la C.G.T. varie selon son implantation et la qualité de la vie syndicale dans les entreprises et localités au travers des UL.

Pour mener une actions syndicale fructueuse, nous devons cultiver le jardin C.G.T. Personne ne le fera à notre place et il ne manque pas de forces en premier lieu le patronat, qui se battent pour notre affaiblissement.

Nous devons consacrer beaucoup de temps et d'énergie à, comme nous y invite le 41ème Congrès, améliorer la vie de nos syndicats et à les renforcer. C'est une question capitale pour aller de l'avant !

La remise des cartes 83 doit être l'occasion d'une grande campagne de syndicalisation. Nous invitons les travailleuses et travailleurs à venir dans la C.G.T. pour la faire avec nous et être des acteurs efficaces pour l'avancée de leurs revendications.

Le syndicat n'existe que par ses syndiqués. Les salariés ne sont une grande force que quand ils sont organisés. L'exemple de CITROEN ALLNAY en apporte la démonstration. Nous devons rompre avec toute conception élitiste de la syndicalisation et saisir que se syndiquer est un geste élémentaire et essentiel. Conduire le travail de syndicalisation à la C.G.T. c'est mettre les travailleurs devant leurs responsabilités et contribuer à combattre la délégation de pouvoirs.

Le rapport de force est aujourd'hui plus favorable aux luttes des travailleurs contre le patronat et crée des conditions d'une action syndicale offensive.

Avec les avancées sur les droits nouveaux, les conditions sont meilleures pour se syndiquer. A nous de nous saisir de ce contexte avec esprit de conquête et en comptant sur nous.

La remise des cartes, ça s'organise et elle doit s'accompagner d'un plan de travail et d'actions de propagande.

La carte 1983 doit être proposée avec les premiers timbres de l'année :

- ° à tous les syndiqués 1982
- ° à ceux de nos syndiqués qui n'ont pas pris la carte 1982
- ° à notre électorat qui, aux prud'hommes, a représenté 2 fois le nombre de nos syndiqués : 107 137 salariés ont voté C.G.T.

.../...

Les assemblées de remise des cartes sont à concevoir décentralisées dans les ateliers et services. Il nous faut prévoir la visite systématique de tous les secteurs de l'entreprise.

La campagne des prud' hommes a sensibilisé des milliers de salariés au fait syndical, aux idées de la C.G.T., au travers du grand travail de parrainage. Nous ne devons pas laisser retomber la pâte. Le parrainage doit se poursuivre en s'appuyant sur les nouveaux droits et la reconnaissance du droit syndical dans les PME qu'ils comportent.

Tout travail syndical, pour être efficace, nécessite un suivi, un contrôle collectif de la direction syndicale. Nous proposons que chaque semaine, nos UD, UL, syndicats fassent le point de la remise des cartes, des adhésions réalisées.

Chaque semaine la direction confédérale fera le point avec les fédérations, de même que le secrétariat régional avec nos UD.

A ce sujet, le COMITE REGIONAL a arrêté le principe de l'aide sur "le terrain" des membres du secrétariat régional. Chaque secrétaire est en liaison avec une U.D. pour être opérationnel cartes en mains.

TOUT LE MONDE SUR LE PONT POUR LA REMISE DES CARTES 83 POUR REALISER DES MILLIERS D'ADHESIONS A LA C.G.T. ET CREER DE NOUVELLES BASES.

Robert BLANCO,  
Secrétaire Général de l'U.D.  
de la HAUTE-GARONNE.

REGION MIDI-PYRENEES

ELECTIONS PRUD'HOMALES 8 DECEMBRE 1982 PAR DEPARTEMENT

INSCRITS	VOTANTS		EXPRIMES		C.G.T.		C.F.D.T.		F.O.		C.F.T.C.		C.G.C.		DIVERS	
	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%
ARIEGE 23 884	14 950	62.59	14 431		8 712	60.37	2 042	14.15	2 691	18.64	599	4.15	387	2.58		0.59
AVEYRON 47 669	32 090	66.62	30 799		9 970	32.37	10 249	33.27	5 576	18.1	3 513	11.4	1 487	4.82		0.13
HAUTE-GAR 187 052	105 784	56.55	102 267		40 812	39.9	21 724	21.24	20 572	20.11	4 843	4.73	9 815	9.59	4 482	4.38
GERS 24 417	14 223	58.25	13 587		5 324	39.18	3 687	27.12	2 529	18.6	1 267	9.32	448	3.29	333	2.45
LOT 24 919	15 209	61	14 672		6 384	43.51	3 846	26.21	2 855	19.45	1 226	8.35	361	2.46		1.97
HAUTES-PY 43 524	27 030	62.1	26 306		12 277	46.67	5 343	20.31	4 542	17.26	1 583	5.01	2 561	9.73		
TARN 70 340	47 197	67.07	45 151		16 465	36.46	12 289	27.21	8 709	19.28	4 183	9.26	3 150	6.97	355	0.78
tarn et GAR. 30 212	18 975	62.64	17 989		7 193	39.98	4 095	22.76	4 391	24.4	1 238	6.88	1 072	5.95		2.5
REGION 452 017	275 458	60.9	265 202		107 137	40.4	63 275	23.86	51 865	19.55	18 452	6.95	19 281	7.27	5 170	1.94
						45.36		23.34		18.66		5.96		4.21		2.43



## MIDI-PYRENEES

ELUS CONSEILS PRUD'HOMMES DU 8 DECEMBRE 1982

	N <sup>bre</sup> Elus	C.G.T.	C.F.D.T.	F.O.	C.G.C.	C.F.T.C.	C.S.L et divers
ARIEGE	21	11 dont 1 ugict	3	5	2		
AVEYRON	59	15 ugict	25	11	4	4	
GERS	20	9 dont 1 ugict	6	3	2		
LOT	38	16 dont 1 ugict	13	5	3	1	
HTE GARONNE	73	32 dont 2 ugict	19	14	7		1
HTES PYR.	31	16 dont 1 ugict	9	4	2		
TARN	85	27 dont 1 ugict	32	11	11	3	1
TARN ET GAR.	24	8 ugict	6	8	2		
MIDI-PYRENEES	351	134 dont 7 ugict	113	61	33	8	2

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 9 DECEMBRE 1982.

Le Secrétariat Régional C.G.T. de MIDI-PYRENEES a pris connaissance et fait une première analyse des résultats quasi définitifs du scrutin aux Elections Prud'homales du 8 DECEMBRE 82.

Au plan régional avec 40,54 %, comme d'ailleurs au plan national, la C.G.T. est et demeure de loin la première Organisation Syndicale française.

Certes, elle accuse dans notre région un recul de 4,82 % par rapport aux résultats de 1979. Elle prend acte et considère qu'il est important de redresser cette situation. En effet, lorsque la C.G.T. baisse, ce n'est jamais bon pour les travailleurs.

Il faut bien aussi admettre que tout au long de cette campagne, la C.G.T. a été seule contre tous et n'a pas eu dans l'ensemble des médias la place qui lui revenait.

En fait, l'objectif prioritaire était de dérouter les travailleurs afin d'obtenir une baisse de son influence au profit du "bloc réformiste".

Si la C.F.D.T. se maintient, alors qu'elle avait pour ambition de devenir la première centrale française, ce sont les forces hostiles aux changements qui progressent.

La bataille acharnée menée par le patronat et la droite, a aidé la progression de FO, la C.G.C., la C.F.T.C., qui s'affirment clairement aujourd'hui, comme des organisations relais de l'opposition.

Celles-ci ont incontestablement bénéficié du mécontentement d'un grand nombre de travailleurs dont une partie a cru bon, à tort, de l'exprimer de cette façon.

En ce sens, ce résultat confirme le bien fondé des critiques et des mises en garde exprimées par la C.G.T. quant aux questions urgentes, telles que le pouvoir d'achat des salariés, la protection sociale, et quant aux lenteurs de certains changements pourtant nécessaires.

Les partis de droite ont exploité, sans vergogne, ces fautes de l'action gouvernementale ils ont ouvertement appelé à voter pour les organisations qui agissent comme forces d'opposition, non sans quelques résultats qui devraient être ressentis comme un avertissement pour les milieux dirigeants de la majorité gouvernementale.

Les travailleurs et les travailleuses qui ont, en si grand nombre, voté pour la C.G.T. font preuve d'un niveau de conscience élevé.

La C.G.T. poursuivra fermement son action conséquente pour la défense des revendications des travailleurs dont elle partage les sentiments, les insatisfactions et les espoirs en gardant pleinement le sens de ses responsabilités, de celles des travailleurs pour la mise en oeuvre plus hardie des réformes économiques et sociales indispensables.

Avec l'ensemble de ses organisations, elle tirera de l'examen précis des résultats, les conséquences pour l'amélioration de son activité dans le sens voulu par son récent 41ème Congrès: au plus près des préoccupations des travailleurs.

Dans "l'intérêt de l'unité" et pour de réels et durables changements, tous ceux et toutes celles qui ont soutenu par leur vote les orientations de la C.G.T. doivent se retrouver au sein de la C.G.T. et y prendre toute leur place.

Des milliers d'entre eux ne sont pas encore syndiqués. Nous les invitons à prolonger leur vote en rejoignant la C.G.T.

LE SECRETARIAT REGIONAL DU  
COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES -

Bernard RIBEIRA, Secrétaire Régional,

ANALYSE DES RESULTATS DES ELECTIONS PRUD'HOMALES EN MIDI-PYRENEES -

Avec 107 137 voix aux élections prud'homales et 40,4 % des suffrages exprimés, la C.G.T. reste de loin la première Organisation Syndicale de MIDI-PYRENEES.

Lorsque nous avons, comme au plan national, vérifié ce qui, directement ou indirectement, a influé sur le résultat de la C.G.T., moins 4,96 % sur 1979:

- ° le taux d'abstention (inférieur au taux national - 3,9 % de votants et - 3,6 % d'exprimés sur 1979)
- ° le nombre de chômeurs non inscrits environ 80 000 sur 90 000
- ° les manoeuvres du patronat et de la droite
- ° la démagogie des organisations telles FO - CFTC - CGC habituées à faire preuve de complaisance à l'égard du patronat et du gouvernement précédent,

nous constatons que les résultats obtenus sont inégaux par UD, par section, par circonscription, par syndicat.

Le plus souvent les bons ou moins bons résultats sont le reflêt de l'activité de la C.G.T. sur le terrain, en rapport avec nos moyens d'interventions: comment nous faisons passer, les orientations du 41ème Congrès, les positions de la C.G.T., dans une situation donnée et au moment où il faut.

Trois constatations se dégagent de ce scrutin.

1) Ces élections traduisent malgré le recul enregistré sur 1979, une tendance au redressement de la C.G.T., car nous nous sommes trouvés entre 79 et 82 dans une situation plus basse. Par exemple, le cumul des résultats 80-81 des CE nous donne 38,7 %.

Ce redressement est dû à la bataille générale menée par les militants de la C.G.T. et le parrainage de 629 entreprises dans un contexte où le patronat des PME (86 % des salariés sont dans des PME en MIDI-PYRENEES), mène une lutte politique sans précédent.

2) Ce redressement des résultats de la C.G.T. se confirme dans un nombre assez important de grandes entreprises. Ce n'est pas une règle générale. L'activité de la C.G.T. est louée ou sanctionnée suivant, comme elle apparaît, comment ses positions sont perçues.

Il semble que là ou en permanence la C.G.T. s'exprime et fait la clarté, même s'il y a des faiblesses dans l'activité quotidienne, les grandes orientations sont mieux perçues. Les élections prud'homales ont été considérées comme des élections ayant une grande portée politique. Le slogan "même si vous n'êtes pas toujours d'accord avec la C.G.T., Votez pour elle, pour vos revendications, pour le changement", a été perçu avec un niveau de conscience élevé.

Redressement constaté en fonction des élections professionnelles à la SNIAS, à l'APC, à AIR FRANCE, à l'ASEI, concernant TOULOUSE, CREUSOT-LOIRE à PAMIERS, la sidérurgie à DECAZEVILLE, et d'une manière plus spectaculaire à ALSTHOM à TARBES où en référence aux élections des DP d'AVRIL 82, la C.G.T. fait avec 60,66 % + 8,2 % sans l'encadrement et 57,41% + 5,95 % sur l'ensemble de l'usine pour 90,68 % de votants (+ 2 %).

3) Suivant qu'il y a ou pas d'unions locales pour sensibiliser les travailleurs et animer leurs luttes, on note de grandes différences de - 20 à + 25 % dans des localités et sections essentiellement à la mesure de l'activité de nos bases syndicales. Compte tenu de la bataille politique du patronat et de la droite, s'il n'y a pas une UL pour voir et faire voir la juste mesure des choses, pour "resserrer les boulons" et remettre notre activité sur les rails, on a tendance à nier ce qui a été fait depuis le 10 MAI 1981 et du mal à tenir nos nouvelles bases organisées.

.../...

C'est aussi partant du travail des UL que le lien a été fait entre la lutte à l'entreprise, la défense locale de l'emploi et les moyens que nous mettons en oeuvre pour faire passer nos idées.

Dans le TARN-et-GARONNE par exemple, deux circonscriptions, MOISSAC et MONTAUBAN, dans lesquelles il y a eu lutte,

A MOISSAC, la lutte s'est menée pour une gestion saine de l'HOPITAL avec le syndicat et le personnel de cet hôpital, mais avec l'appui de la population autour de l'UL et de l'UD au point de lui donner un retentissement régional. La C.G.T. progresse dans cette circonscription.

A MONTAUBAN, une lutte plus cloisonnée dans une entreprise de luminaires, moins spectaculaire quant aux résultats, on perd.

Les luttes locales ont des retombées sur le reste de la population. Cette population peut être influencée et avoir telle ou telle attitude à l'égard de la C.G.T. selon comment elle aura été tenue informée, comment elle aura été partie prenante de cette lutte.

#### EN CONCLUSION,

Les modifications intervenues dans l'électorat par des mutations sociologiques, géographiques, doivent nous inciter en fonction des résultats obtenus, tout en intégrant notre activité spécifique, à maintenir ou modifier notre activité.

La préparation des futures élections professionnelles et interprofessionnelles, comme la SECURITE SOCIALE, la remise des cartes 83 devrait nous inciter à affiner davantage l'analyse de ce scrutin, faire une autocritique constructive, évaluer ce qui se fait ou ne se fait pas en rapport de nos propositions et solutions pour être à même de fournir aux travailleurs l'occasion de prendre, dans et avec une forte C.G.T., leurs affaires en mains.

TOULOUSE, 1e 17 JANVIER 1983

Présentée par RIBEIRA Bernard, Secrétaire Régional

- Invitation pour parler du CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

- Près de moi, pour répondre aux questions que vous vous posez et que vous désirez nous poser après mon exposé : Robert BLANCØ. Henri GENSOUS. Roland PERILLAT. Louis BERGE.

Mon exposé portera sur :

- le CESR tel qu'il existe.
- tel qu'il va être désormais.
- le CESR, sa composition, son rôle.
  - a) la représentation des salariés,
  - b) celle de la C.G.T.

avec la présentation de nos candidats.

- conclusions.

oooo  
ooo

#### A- LE CESR, TEL QU'IL EXISTE

De création relativement récente puisqu'institué par la loi de 1972 portant création et organisation des régions, le CESR reste encore méconnu et ses travaux l'affaire d'un cercle restreint de représentants des organisations patronales, syndicales et sociales.

Pourtant, il traduit sur des aspects essentiels du développement régional les positions et rapports de force existants entre les différentes composantes économiques et sociales de la région.

Examiner son origine, son développement et ses prérogatives permet de mieux connaître le rôle qu'il peut-être appelé à jouer et le sens profond des réformes en cours, au delà d'un examen de sa seule composition qui n'est pas sans signification et conséquences, mais ne permet pas de comprendre l'enjeu que représente la région et la place que celle-ci est amenée à occuper dans la vie politique, économique et sociale de notre pays.

La révolution française, en créant des départements, supprimait les anciennes provinces et en fait, rapprochait l'administration des citoyens en leur permettant dans les conditions de transport de l'époque, la possibilité d'accès à celle-ci dans une journée.

Contrairement à une impression que nous pourrions avoir aujourd'hui, le découpage des départements ne relevait d'aucun arbitraire, il prenait en compte, l'existence des pays, les liens économiques et commerciaux existants.

Mais, dès le début du 19ème siècle, le département s'est révélé un cadre trop étroit pour la conduite de certaines politiques ou l'activité de certaines administrations. Des regroupements pluri-départementaux ou des divisions, furent créés comme pour l'administration des forêts, l'installation des tribunaux d'appel et plus tard les académies. Les arrondissements militaires dès 1791 constituèrent les premiers exemples de ce niveau d'organisation.

L'essor du progrès technique, le développement industriel, l'amélioration des moyens de transports et l'accroissement des compétences et du rôle de l'état n'ont fait qu'accentuer ces tendances.

Ainsi, bien avant la première guerre mondiale les PTT, les douanes, l'agriculture, les ponts et chaussées disposèrent de services pluri-départementaux dont il faut le noter, le découpage n'était pas identique.

C'est donc à des fins administratives que fut tout d'abord utilisé le cadre régional ou plus exactement multi-départemental.

.../...

Mais celui-ci étant différent selon les administrations, il en résultait une perte d'efficacité voire certaines incohérences.

En 1960, une définition des circonscriptions administratives régionales devait conduire à une harmonisation des interventions de l'Etat dans le domaine économique et à permettre une meilleure collecte de l'information.

Mais dès 1949, les impératifs de la planification et les nécessités de l'aménagement du territoire avaient conduit à dépasser le cadre départemental jugé trop petit pour des interventions efficaces pour créer des régions de programme dont le découpage en 22 régions fut fixé par un arrêté en novembre 1956.

Pour autant l'émergence de la dimension régionale n'avait pas seulement un caractère administratif, elle correspondait plus fondamentalement au besoin du capital de contrôler le développement du pays.

Dès le début du siècle les chambres de commerce, soutenues par l'Etat avaient mis en place des régions économiques qui constituaient des organismes consultatifs des intérêts régionaux du commerce et de l'industrie auprès des pouvoirs publics.

A partir de 1943 apparaissent les comités d'expansion économique qui préfigurent en fait ce que seront les instances consultatives économiques et sociales jusqu'à la création des CESR en 1972.

Ces comités étroitement associés à la politique d'aménagement du territoire, puis à la planification subsistent encore aujourd'hui. Nés de l'initiative patronale et contrôlés par ses représentants, ces comités ne pouvaient guère être insérés dans une planification de caractère public.

Aussi furent créées en 1964 les commissions de développement économique régional (CODER) à caractère purement consultatif composées du maire du chef-lieu de la circonscription, du président du comité d'expansion, pour un quart de conseillers généraux et de maires, pour la moitié des organismes consulaires et des organisations syndicales et patronales et pour le reste de personnalités désignées par le premier Ministre. Les CODER fournissaient des avis sur les aspects régionaux du plan national et sur la tranche régionale.

Elles subsisteront jusqu'en 1972 date de création des établissements publics régionaux prévoyant une assemblée régionale et un CES.

Ce rappel historique permet de dégager quelques réflexions sur la création des régions telles qu'elles existent actuellement et sur la place faite aux travailleurs dans la définition des politiques au niveau régional.

La constitution d'un échelon régional s'est manifestée au travers d'exigences d'administration, mais aussi en liaison avec le développement des forces productives et la nécessité pour le capital de renforcer ses moyens d'intervention à un niveau pertinent.

Le développement de la planification et d'une politique d'aménagement du territoire a conduit le patronat et ses organisations à se doter de structures et moyens d'interventions auprès des pouvoirs publics à cet échelon.

Les travailleurs et leurs organisations n'ont été associés, au niveau régional, que très récemment à la définition des politiques régionales et de façon marginale, si l'on considère la place, les prérogatives et les moyens qui leur étaient attribués. Il y a eu successivement tentative de les intégrer aux objectifs patronaux, puis lorsque en 1972 ont été créés les CESR de limiter leurs capacités d'intervention.

Le fonctionnement du CESR MIDI-PYRENEES, du fait même de sa composition, était jusqu'ici une caricature de concertation sur des objectifs prédéterminés en fonction des intérêts des monopoles et du patronat régional.

Il était comme les autres CEA dominé et contrôlé par le pouvoir central.

Les syndicats dans leur ensemble y avaient 19 % des sièges, la C.G.T. 5 % et 25 % des sièges des salariés, alors qu'elle représentait plus de 45 % des salariés de la région.

#### B/ LE CESR TEL QU'IL VA ETRE

Les conséquences de la crise, la casse, le gâchis organisés et planifiés par le pouvoir giscardien et les luttes qui se sont développés pour s'y opposer ont simultanément fait grandir un sentiment régional, une aspiration à l'autogestion et pour cela à la nécessité du changement.

C'est à partir de ces luttes que se forge une identité régionale, que se précise l'exigence de la prise en compte de l'intérêt régional, de ses potentialités économiques et humaines et que, se précise le contenu de classe des transformations à opérer. Dans ces luttes le mécontentement des travailleurs et de leurs organisations a fait grandir l'exigence d'une véritable décentralisation au niveau régional et la nécessité de créer à ce niveau une collectivité territoriale gérée démocratiquement.

Les exemples récents illustrent bien la prise de conscience qui s'est opérée à ce niveau

- LES MINEURS DE CARMAUX
- Les travailleurs de RISDON à VIC FEZENSAC (tube plastique)
- Les travailleurs du VAL d'OR à LAVAUUR et ROYERS (textile)
- ceux de la sidérurgie de DECAZEVILLE, du SAUT-du-TARN à ALBI
- de la mégisserie à MAZAMET
- de la ganterie à MILLAU
- de la chimie à l'APC à TOULOUSE
- de la CERAVER et ALSTHOM à TARBES
- de CEGEDUR à CASTELSARASIN.

font la démonstration que ce n'est pas seulement leur emploi que les travailleurs défendent, mais la vie même de leur région et partant de là l'intérêt national.

De plus en plus, la revendication produire français, acheter français prend corps dans les esprits des travailleurs.

Ainsi dans leurs luttes et leur volonté de vivre, étudier, décider et travailler au pays, les travailleurs confirment la réalité départementale et façonnent le fait régional.

Dans la loi "droits et libertés de Mars 82", le décret du 11 octobre fixant la composition et le fonctionnement du CESR constitué une réforme fondamentale de l'organisation de notre pays.

Avant d'en venir au décret sur la composition et le fonctionnement du CESR, je voudrais sur la question de la démocratisation et de la décentralisation de l'Etat, rappeler et réaffirmer nos positions de principes élaborées lors de nos congrès et approuvées à notre conférence régionale d'Avril :

- maîtriser l'économie en brisant la main mise du grand capital.
- éviter d'inclure la région dans une politique d'intégration européenne ou de supranationalité, au risque de mettre en cause l'unité nationale et la reconquête du marché intérieur.
- éviter de la confiner en instrument d'accomplissement de la politique nationale, sans pouvoir économique, sans possibilité d'intervention sur l'emploi, le développement économique, sur l'investissement productif.

La région ne peut prendre sa dimension économique, sociale que dans la mesure où en liaison étroite avec les communes, les départements, elle se voit octroyer une part importante des prérogatives de l'état central.

Le pouvoir économique régional ne peut se concevoir en dehors d'une maîtrise territoriale sur toutes les questions d'intérêt régional.

La planification régionale telle que nous la concevons se situe dans une planification nationale élaborée démocratiquement grâce à un va et vient démocratique, d'options, de propositions, d'adaptations mettant en oeuvre les divers niveaux de responsabilité de l'entreprise, de la commune au pouvoir central.

Notre conception de la démocratisation de la vie économique et sociale de notre pays, nous a conduit depuis 1968 à préconiser l'existence dans notre pays d'une collectivité territoriale non comme une fin en soi, mais comme un échelon nécessaire à l'exercice et au développement de la démocratie.

Il constitue une exigence de la démocratie parce qu'il comprend une dimension adaptée pour l'appréhension et la prise en compte de certains problèmes économiques et sociaux.

La loi de décentralisation en faisant de la région une collectivité territoriale, dont l'assemblée sera élue au suffrage universel et dotée d'un CES rénové, devrait répondre à cette exigence.

Mais la région ne peut-être l'étape ultime de la décentralisation sous peine de n'être à terme qu'un échelon déconcentré de l'administration, voire un écran entre l'Etat, et les travailleurs et la population.

La base de la vie démocratique reste l'entreprise, la commune.

La région étant étroitement associée à la définition du plan national et établissant son propre plan régional, disposant de compétences étendues pour contribuer au développement économique et social, il importe que ses responsabilités s'accomplissent dans la plus large démocratie.

A cette fin les CESR ont un rôle particulier à jouer.

#### C/ LE CESR - SA COMPOSITION, SON ROLE

La modification de sa composition fixée par le décret du 11 Octobre 1982 améliore notablement la représentation des principales forces économiques et sociales même si nous pouvons regretter: - que la place faite aux salariés minore encore leur poids dans la vie économique et sociale. (Il y a 35 % de salariés au CESR alors qu'ils représentent + de 70 % de la population active.)

- que le système de répartition des sièges entre les différentes organisations pondère fortement la proportionnelle (la C.G.T. a eu 12 sièges au lieu de 15)

- que les comités d'entreprises représentant les intérêts des travailleurs sur le lieu de production, n'y soient pas représentés.

Dans sa nouvelle composition en lui permettant d'exercer pleinement le rôle qui lui est dévolu, les CESR peut contribuer à la détermination d'objectifs économiques et sociaux pour la région répondant aux aspirations des travailleurs et de la population.

Pour cela, il importe qu'ils puissent débattre sur l'ensemble des problèmes qui se posent à la région à partir des réalités et des besoins qui se manifestent notamment en matière d'emplois, et ainsi définir des choix clairs et les moyens de les réaliser. Il peut ainsi contribuer pour sa part aux changements qui s'imposent dans le pays.

Dans la phase actuelle de préparation du 9ème plan, le CESR doit être l'un des instruments privilégié de son élaboration. Cela suppose qu'il puisse formuler des avis sur les orientations du plan national sur le contenu du plan régional et être associé aux procédures de réalisation de ceux-ci. A cette fin et pour en garantir le contenu démocratique et la cohérence, il doit être en mesure d'associer à ses travaux les comités d'entreprises et d'établissements.

Nous apprécions positivement en ce moment, même si c'est insuffisant, la démarche de la commission de planification du CES actuelle, qui va débattre dans les départements avec les partenaires sociaux au plus près des réalités. Souhaitons que ce ne soit pas seulement un voyage d'étude sans concrétisation. .../...

Nous souhaitons que le CESR soit porteur des aspirations des travailleurs. Qu'il ait une représentation plus conforme à la place des organisations syndicales, à la place qu'occupe la C.G.T. dans la vie économique et sociale de notre région.

Cela permettrait de faire du CESR une instance où s'expriment les revendications, les propositions des travailleurs tant en matière de reconquête du marché intérieur (dossier remis au Président), de développement de notre économie (textile-VALd'OR), que de financement permettant la lutte contre le chômage (90 000) pour l'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail.

Nous voulons un CESR démocratique, véritable porte voix des travailleurs auprès du Conseil Régional qui est l'exécutif.

Que le CESR soit un lieu de convergence et de cohérence à l'appui de l'action sur le terrain.

Partout où les patrons veulent casser, les travailleurs avec la C.G.T. se battent.

Quel soutien peuvent-ils espérer du C.E.S. si les patrons sont aux commandes.

En ce qui nous concerne, nous disons il faut reconquérir le marché intérieur

Quel marché,

Pour répondre à quels besoins ?

Nous avons nos solutions, nos propositions, car il y a des usines, un savoir faire, des technologies, pas seulement celles qui existent, mais d'autres à découvrir.

Quelle évolution s'il n'y a pas la formation des hommes et des femmes pour appliquer ces technologies nouvelles ?

Le C.E.S.R. doit pouvoir donner des avis sur toutes ces questions industrielles et leur développement, comme sur celles :

- finances, financement, crédit
- plan
- conjoncture régionale
- équipements publics - aménagement du territoire
- agriculture et l'agro alimentaire
- économie montagnarde et aménagement de la montagne
- les affaires sociales
- les transports
- l'énergie

pour l'emploi, l'amélioration du niveau de vie, le développement économique et l'indépendance de notre pays. L'efficacité du C.E.S.R. se trouve également conditionné par ses règles de fonctionnement et les moyens dont il disposera ainsi que ses représentants.

Il manque à notre avis dans le texte du décret les moyens pour permettre aux membres du C.E.S.R. de remplir leur mandat.

Nous avons dès le 28 Octobre formulé des demandes :

I°) les conseillers qui de part leur qualité et leur activité concourent au développement de la Région, doivent obtenir une couverture sociale et de droits. Leur absence dans leur établissement doit être autorisée et rémunérée sans tracasserie administrative, pour :

- les réunions du Conseil, les réunions de commissions et les réunions des Groupes, préparatoires à ces réunions.

.../...

2°) Nous demandons que les membres du C.E.S.R. aient des appointements mensuels et en fonction des responsabilités qu'ils occupent.

- moyens de secrétariat, documentation, études et un local, affectés à leur Groupe.

3°) Pour la C.G.T., nous voulons tenir toute notre place au sein du Conseil à tous les postes de responsabilités et désirons que l'on reconnaisse le rôle, l'influence de la C.G.T. dans la région (45,36 % des suffrages aux élections prud'homales de référence, 40,40 % actuellement).

Ce qui sous entend, donner la place qui doit être la sienne à la C.G.T. dans le Conseil, aux divers postes de responsabilités avec les moyens indispensables pour mener son activité.

Nous voulons tenir toute notre place, mais nous voulons aussi que les organisations syndicales aient aussi celle qui doit leur revenir en fonction de leur représentativité.

Pour notre part, avec 12 membres qui sont :

PRESIDENT DU GROUPE PERILLAT Roland, Technicien INSA

LOUBET Roger, Cadre Retraité Impôts  
 BURRE-ESPAGNOU Claude, Technicien ALSTHOM TARBES  
 GOMEZ Brancette, Employée SAUT-du-TARN ALBI  
 BERGE Louis, Cadre PTT/ CHEQUES  
 BIARD Maurice, Ouvrier SNIAS  
 BRUN Hélène, Technicienne C.N.R.S.  
 MEDALE Monique, Employée TRESOR  
 RUMEAU Guy, Technicien CREUSOT LOIRE PAMIER  
 SEGURA Eliane Ouvrière ROUDIERES LAVELANET  
 DUCHENNE Jean, Ouvrier SNCF  
 BLONDEL Michel, Ouvrier Construction

Nous sommes le Groupe le plus important du C.E.S.R. 1/8 du Conseil.  
 Dans le Conseil, sur 7 femmes il y en a 5 salariées 4 C.G.T.

Compte tenu de la place des salariés dans la région + 70 % population active, de notre audience parmi eux et de la place que la C.G.T. et l'U.G.I.C.T. occupent dans la vie, économique et sociale, nous entendons participer pleinement aux responsabilités dans le C.E.S.R. y compris en présentant un candidat à la présidence.

Il s'agit du président de notre Groupe, Roland PERILLAT.

Il est à la C.G.T. depuis 1960

Participe à la Région dans les Commissions Officielles depuis la création des CODER, 1964

C'est donc une personnalité qui ne représente pas qu'elle même, mais la majorité du mouvement ouvrier, puisqu'il sera au C.E.S.R. porteur des idées de la C.G.T.

Nous avons rencontré le LUNDI 6<sup>au</sup> matin la C.F.D.T. et la F.E.N. l'après-midi, pour leur faire part de nos propositions concernant le C.E.S.R. en leur disant qu'il serait profondément anormal que dans notre région il n'y ait pas un président salarié

C.E.S.R. ——— économique et social  
 ——— population active  
 ——— salariés groupe le plus représentatif en dehors du fait que les salariés font + de 70 % de la population active.

Que sur cette base C.G.T. C.F.D.T. F.E.N. avec les associations amies dans le 3ème collège, nous pouvions prétendre remporter la victoire.

La C.F.D.T. ne veut pas apporter sa voix à la C.G.T., prenant prétexte des divergences de fond qu'elle a avec nous.

.../...

Après cette rencontre, avant laquelle la C.E.D.T. avait annoncé sa candidature à la présidence d'une façon peu élégante car ce n'est pas ainsi que nous envisageons la concertation, nous nous interrogeons. Est-ce que l'attitude de la C.F.D.T. a pour but d'écarter la C.G.T. des postes de responsabilités au C.E.S.R. comme elle l'a fait dans des CE (USINOR LONGWY - BILLANCOURT ALSTHOM), en faisant alliance avec FO et la C.G.C. ou est-ce qu'au contraire ce qui serait la logique même, elle va en respectant la règle démocratique donner au C.E.S.R. un président salarié et par la même toute leur place aux représentants des travailleurs pour que dans sa nouvelle composition les organisations syndicales, les associations, les représentants des SCOP, des mutuelles, des personnes âgées se sentent plus à l'aise pour y travailler et faire ainsi avancer leurs objectifs dans l'intérêt de leurs mandants et du développement régional.

Cette logique, dans la règle de la proportionnelle revient à accepter que le président salarié soit le plus représentatif d'entre eux c'est-à-dire qu'il soit l'émanation de l'organisation syndicale la plus influente, celle pour laquelle ils ont voté à plus de 40 % le 8 DECEMBRE : LA C.G.T.

C'est pourquoi en toute indépendance vis-à-vis du Conseil Régional politique, nous pensons être le porte parole des salariés de la région, en présentant un candidat à la présidence générale du C.E.S.R.

Les dernières élections prud'homales, même si nous devons quant à nous en tirer des enseignements bénéfiques pour la conduite de notre activité au plus près des travailleurs, en étant plus concrète, plus régionale et tout cela dans une avancée générale pour démontrer que nous sommes l'organisation qui défend tous les salariés.

Ces dernières élections, ont été un avertissement aux dirigeants de la majorité, mais aussi à tous ceux qui ne veulent pas un retour de la droite, qui sont des hommes et des femmes qui ont fondé un grand espoir dans le 10 MAI 1981 sans savoir quoi faire pour changer vraiment.

Nous voulons avec eux, en se gardant toutefois d'aborder les problèmes régionaux sous le seul angle du C.E.S.R. et considère que l'expression syndicale se fera au travers de cette seule institution, faire jouer au C.E.S.R. un rôle important dans la marche en avant du changement.

Tous ceux qui dans le C.E.S.R. sont des démocrates, des hommes et des femmes de progrès peuvent nous accorder leur confiance à tous les postes de responsabilités.

La composition du bureau tout en respectant le paritarisme prévu par le décret entre la première et la deuxième catégorie doit prévoir une représentation de la troisième catégorie proportionnelle à la composition de l'assemblée, c'est-à-dire environ 25 % des sièges.

De même le principe de la représentation de chaque catégorie doit prendre en compte les diverses composantes de celle-ci et leur poids respectif.

Ainsi au titre du 1er collège le bureau devrait comprendre outre des représentants du patronat privé et des agriculteurs, des membres des entreprises nationalisées et des coopératives de production.

Pour le second collège, les membres du bureau devraient se trouver représenter en proportion de l'influence respective de chaque organisation dans la région et non pas seulement au sein du C.E.S.R. qui minore notablement la représentation de la C.G.T.

I / 8 de 96	16 au bureau	C.G.T. 2
	6 salariés	45 ou 40 %
		+ 2

Pour la création des commissions du C.E.S.R. nous avons formulé des avis car nous considérons que les commissions ne doivent pas être la copie conforme de celles du Conseil Régional mais qu'elles répondent au rôle que nous entendons faire jouer à cette assemblée.

Les présidences de ces commissions doivent également tenir compte de la représentation de chaque organisation, le président de commission étant appelé à représenter le C.E.S.R. soit auprès du Conseil Régional et de ses commissions soit dans des organismes régionaux.

Nos candidatures à ces postes seront fonction du nombre de commissions que le C.E.S.R. va mettre en place.

### CONCLUSION

Le Comité Régional C.G.T. attache la plus grande importance à ce que le C.E.S.R. puisse jouer pleinement son rôle. Celui-ci constitue l'un des moyens et l'un des lieux dont disposent les travailleurs pour participer à la vie économique et sociale régionale.

Nos représentants s'appuyant sur les orientations des organisations C.G.T. de la région y défendront les revendications et propositions que les travailleurs expriment dans leurs entreprises, localité, département et au travers de l'activité de notre Comité Régional.

## GROUPE C.G.T. AU C.E.S.R.

---

### PRESIDENT DU GROUPE

PERILLAT Roland, Technicien INSA

LOUBET Roger, cadre retraité Impôts

BURRE-ESPAGNOU Claude, technicien ALSTHOM TARBEŞ

GOMEZ Francette, employée SAUT-du- TARN - ALBI

BERGE Louis, cadre PTT/CHEQUES

BIARD Maurice, ouvrier SNIAS

BRUN H  l  ne, technicienne C.N.R.S.

MEDALE Monique, employ  e TRESOR

RUMEAU Guy, technicien CREUSOT LOIRE PAMIERŞ

SEGURA Eliane, ouvri  re ROUDI  RES LAVELANET

DUCHENE Jean, ouvrier SNCF

BLONDEL Michel, ouvrier construction.

La d  l  gation d'une moyenne d'  ge de 42 ans, est compos  e de 4 femmes:

2 employ  es  
1 ouvri  re  
1 technicienne

Dans l'ensemble il y a :

4 ouvriers (e)  
2 employ  es  
4 techniciens  
2 cadres

Les secteurs suivants sont repr  sent  s :

METALLURGIE PRIVEE ET NATIONALISEE  
TEXTILE  
CONSTRUCTION  
RECHERCHE  
FONCTIONNAIRE  
PTT  
SNCF.

## NOMS ET ADRESSES DU GROUPE C.G.T. AU C.E.S.R. MIDI-PYRENEES

### PRESIDENT DU GROUPE

PERILLAT Roland, 42 rue des Hirondelles 31520 RAMONVILLE ST AGNE  
TEL: TRAVAIL INSA TOULOUSE 25.21.13 p. 33.66 - DOM. 73.22.06

BERGE Louis, Las Costos 31170 TOURNEFEUILLE  
TEL: TRAVAIL 62.11.37 p. 13.14 - DOM. 78.35.19  
PTT/CHEQUES

BIARD Maurice, 26 avenue des Mazades 31200 TOULOUSE  
TEL: TRAVAIL SNI AEROSPATIALE 49.11.22 p. 363.92 DOM. 47.43.18

BLONDEL Michel, 20 chemin Le Tintoret ap 479 - 31100 TOULOUSE  
TEL: TRAVAIL UNION SYNDICALE DE LA CONSTRUCTION 21.50.32

BRUN Héliène, 9, rue Cance 31 000 TOULOUSE  
TEL: TRAVAIL CNRS TOULOUSE 49.60.80 p. 42 - DOM: 21.66.97

BURRE-ESPAGNOU Claude 45 rue de l'Eglantine 65800 AUREILHAN  
TEL: TRAVAIL 16.62 37.62.97 p. 362 DOM: 16.62 36.44.20  
ALSTHOM ATLANTIQUE 65600 SEMEAC

DUCHENE Jean, Lot. Buffebiau rue du Reygrass 31140 CASTELGINEST  
TEL: TRAVAIL SNCF TOULOUSE 48.88.62

GOMEZ Francette, 21, rue Jean-Jacques Rousseau ST BENOIT DE  
CARMAUX 81400 CARMAUX  
TEL: TRAVAIL STE NOUVELLE DU SAUT-du-TARN à ST JUERY  
16.63. 55.10.03 p. 521 - DOM 16.63 36.33.63

LOUBET Roger, Aigrefeuille 31130 BALMA  
TEL: DOM 86.61.04  
(RETRAITE FONCTION PUBLIQUE CONSERVATEUR DES HYPOTHEQUES HONORAIRE)

MEDALE Monique, 2 rue du Pila 31390 CARBONNE  
TEL: TRAVAIL TRESORERIE GENERALE DE LA HAUTE-GARONNE 87.84.99

RUMEAU Guy, 7 rue Paul Nadouce ST JEAN DU FALGA 09100 PAMBERS  
TEL. TRAVAIL CREUSOT LOIRE PAMBERS 67.10.60 DOM: 68.07.31

SEGURA Eliane, 17 cité de la Marne 0300 LAVELANET  
TEL: TRAVAIL ROUDIERS LAVELANET 01.08.57

COMPTE-RENDU SUCCINT

I - PRESIDENT

P. MADAULE 41 voix (P.Q Patronat) élu au 1er tour  
 R. PERILLAT 14 voix (C.G.T.) dont 12 voix C.G.T.  
 R. MATHIS 10 voix (C.F.D.T.) dont 7 voix C.F.D.T.

Bulletins Blancs 22

2 - BUREAU - NOMBRE ET REPARTITION

1er collège 7 dont 3 vice-présidents  
 2ème collège 7 dont 3 vice-présidents  
 3ème collège 4 dont 2 vice-présidents  
 4ème collège (P.Q) 1

3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

1er collège C.N.P.F.  
 ARTISANAT  
 CHAMBRE D'AGRICULTURE  
 2ème collège F.G. 59)  
 C.G.C. 53) élu 1er tour  
 CFTC 46)  
 C.G.T. 41 voix  
 C.F.D.T. 37 voix  
 3ème collège Président d'Université )  
 P.Q. (mutualité) ) élu premier tour

4 - ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

1er collège PME )  
 C.C.I. )  
 Professions libérales ) élu premier tour  
 Agriculture (P.Q) )  
 2ème collège C.G.T. 55 )  
 C.F.D.T. 51 ) élu premier tour  
 3ème collège C.G.T. 39 )  
 F.E.N. 35 ) élu deuxième tour  
 Ligue de l' )  
 Enseignement ) élu premier tour  
 Consommateur )  
 4ème collège (P.Q) Agriculture élu premier tour

5. ANALYSE RAPIDE

- a) opération éviction de la C.G.T. manifeste
  - ° présentation partout jusqu'au bout des candidats syndicaux anti-C.G.T.
  - ° élection de ces candidats avec l'appui du patronat.
- b) vote éminemment politique des forces anti changements. ....

c) limites et échec partiel de cette tentative d'éviction de la C.G.T.

- 41 voix à la vice-présidence (plus que la majorité, plus que la C.F.D.T. à 4 voix d'être élu).
- retournement de voix en faveur de la C.G.T. au deuxième tour pour les membres des bureaux malgré maintien de candidature FO et CGC.
- en définitive 2 sièges pour la C.G.T. au bureau sur 7.

Les raisons :

- bataille de la délégation C.G.T. pour faire la clarté en cours de séance.
- l'éviction trop complète de la C.G.T. aurait gêné un certain nombre de gens.
- une marge non négligeable des membres du C.E.S.R. (3ème collège) est susceptible sur certains points de prendre des positions voisines de celles de la C.G.T.

d) Rôle de la C.F.D.T.

- refus d'accord sur la présidence
- tractations avant la séance pour obtenir plus de voix que nous à la présidence
- préoccupation exclusive dans ses déclarations de se démarquer des positions de la C.G.T.

En définitive, même jeu que les autres pour éliminer la C.G.T. avec en plus tentative d'en tirer profit pour eux.

C'est seulement après avoir constaté que ce n'était guère payant qu'ils ont fini par se rapprocher de nous dans les dernières phases des opérations. (élection des membres du bureau).

Comme pour les prud'homales, la C.F.D.T. ne tire guère bénéfice de cette opération.

- moins de voix que la C.G.T. pour la présidence
- pas de vice-présidence
- un seul membre au Bureau.

Elle a exprimé à ce sujet son "amère déception" !

## 6. COMMISSIONS

Le Bureau a mandat de remanier le règlement intérieur.

Après ce travail seulement (15 février) des commissions seront mises en place.

///// CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL MIDI-PYRENEES /////

DECLARATION DE Bernard RIBEIRA, Secrétaire Régional,

Le 7 JANVIER, le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL a tenu, dans sa nouvelle formule sa première séance plénière pour élire son Président et son bureau.

Aucune organisation ne pouvant espérer accéder à des responsabilités avec sa propre représentation, la mise en place du Président, du bureau, comme plus tard des Commissions de travail, ne pouvait et ne pourra résulter que de choix fondés sur des bases minimum de convergence pour une politique régionale nouvelle assurés par une représentation équitable des organisations décidées à conduire une telle politique.

Nous avons au préalable rencontré la C.F.D.T. et la F.E.N.

En guise de convergence, la C.F.D.T. a annoncé avant notre rencontre une candidature à la présidence. Son refus de mettre en commun ce qui, pouvait nous unir, a amené les représentants des salariés à partir divisés pour l'élection du Président.

Nous avons quant à nous présenté Roland PERILLAT à la présidence générale et par la suite, du fait de l'élection de Monsieur MADAULE, Président sortant réélu, nous avons présenté sa candidature pour une vice-présidence.

Pour l'élection des vice-présidents les syndicats FO-C.F.T.C. - C.G.C. ont refusé de s'associer à la rencontre de toutes les organisations syndicales dans le but de truster avec la complicité du patronat et des forces de droite, les postes de vice-président, ce à quoi ils ont réussi puisque les 3 postes salariés leur reviennent.

Ce n'est qu'après avoir dénoncé ces basses manoeuvres contre la démocratie que la C.G.T. a obtenu deux postes dont une femme au bureau.

La présence en force des représentants patronaux et des syndicats tels FO - C.F.T.C. - C.G.C. qui sont habitués à faire preuve de complaisance à leur égard, les vice-présidents FO - C.F.T.C. - C.G.C. ont été élus pour cela, augure mal de l'avenir.

Car on ne peut compter sur ceux qui ont approuvé et mis en oeuvre la politique de déclin, de régression sociale et de disparités régionales pour conduire une politique de progrès.

Si le patronat peut se féliciter de ce score, par contre le changement n'y trouve pas son compte. Une fois de plus la démonstration est faite que les coups dirigés contre la C.G.T. profitent avant tout à la droite et au patronat. C'est une leçon qu'il serait bon de méditer pour l'avenir. Car, si dans diverses instances officielles, on reconnaît la représentativité de la C.G.T. pour qu'elle désigne des représentants, elle a fait plus de 40 % dans notre région aux dernières élections prud'homales, dès qu'il s'agit de lui voir prendre des responsabilités, diverses tentatives sont engagées pour l'écartier.

Les salariés doivent savoir ce que devient leur vote et ce que signifie démocratie et représentativité dans de telles circonstances.

Prochainement des Commissions vont être mises en place. La C.G.T. doit pouvoir y jouer son rôle et assumer ses responsabilités.

Les discriminations déjà appliquées doivent cesser.

Je rappelle que la C.G.T. entend assumer toutes ses responsabilités dans la mise en oeuvre d'une politique régionale démocratique et qu'elle saura avec les travailleurs, défendre ses intérêts d'organisation.

TOULOUSE, le 10 JANVIER 1983.

# GASCO-TUBES VIC

L'OUVERTURE A ETE FETEE LE SAMEDI 29 JANVIER 1983

Le 12 FEVRIER 1982, il y a presque un an, la multinationale anglaise METAL-BOX, pour mieux se déployer à l'étranger, liquidait son usine RISDON à VIC, en jetant à la rue, 174 travailleurs.

La majorité des salariés disaient non à la casse et avec leur syndicat C.G.T. occupaient leur entreprise, la cinquième du département, pour vivre, travailler, décider au pays.

Ils élaboraient avec la C.G.T. un projet de redémarrage en créant une société coopérative ouvrière de production : GASCO-TUBES ayant le soutien du Ministère de l'Industrie.

Le patronat et la droite départementale ont tout fait pour mettre en échec ce projet :

- parce que les travailleurs ont pris leurs affaires en main,
- parce qu'ils s'opposaient à la casse de leur outil de travail,
- parce que ce projet s'inscrit dans la nouvelle politique industrielle et économique du pays.

Ils ont échoué. Après 11 mois de lutte et d'occupation, GASCO-TUBES vit, emploie 71 salariés, veut se développer.

C'est bon pour l'emploi; c'est bon pour la Gascogne.

On peut changer vraiment en intervenant, en prenant ses affaires en main.

GASCO-TUBES en est un symbole.

Le 29 JANVIER 1983 en présence de Alphonse VERONESE, Secrétaire Confédéral, de Bernard RIBEIRA, Secrétaire Régional, François CANNEZIN, Secrétaire Général de l'Union Départementale du GERS, Didier KAROFF, Collaborateur du Bureau Confédéral, a eu lieu la visite de l'Entreprise en fonctionnement, un meeting et une animation.

Gérard GOMILA, Secrétaire Général de l'Union Départementale du TARN-et-GARONNE et Michel SALVAYRE, Secrétaire Général de l'Union Départementale de l'AVEYRON, étaient parmi les nombreuses personnalités et habitants de VIC, présents à cette sympathique manifestation.

Les autres secrétaires généraux d'unions départementales empêchés de venir avaient tenu par télégrammes et motions à adresser leurs plus vives félicitations aux travailleuses et travailleurs de GASCO-TUBES.

Monsieur René PIQUET, Député Communiste au Parlement Européen a adressé un télégramme de soutien et de sympathie.

### LE JAPON EN MIDI-PYRENEES

Du 1er au 3. Février, le COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES a reçu Mr. MOTOYAMA, représentant en France du Syndicat Japonais SOHYO. Dans ce pays de 118 000 000 d'habitants, le SOHYO est la plus grande Confédération, elle compte 4 400 000 adhérents. Trois autres syndicats existent au Japon dont le plus important est le DOMEI, d'orientation plus à droite et regroupant 2 200 000 adhérents.

Environ 31 % des travailleurs sont syndiqués, ils payent une cotisation d'environ 1 % de leur salaire, pouvant aller jusqu'à 1,5 à 1,7 % dans les grandes entreprises. L'organisation interne du SOHYO est du type de celle de la C.G.T. en FRANCE, c'est-à-dire des fédérations professionnelles et des structures interprofessionnelles au niveau des départements.

L'horaire de travail est de 48 heures par semaine. C'est la loi. Mais là où le syndicat est fort, l'horaire est de 44 ou 42 heures. Dans la sidérurgie par exemple, l'horaire est de 39 heures.

La pratique des heures supplémentaires est courante, elles sont majorées de 25 % et de 50 % pour les jours fériés et les samedis.

Les congés payés sont de 4 semaines. L'âge de la retraite est de 55 ans dans le secteur privé, mais avec la possibilité d'aller jusqu'à 57 ou 58 ans. Il n'y a pas d'âge d'arrêt pour le pour le secteur public.

Le SOHYO se déclare profondément contre la guerre et le réarmement du Japon, bien que le premier ministre de droite de ce pays soit d'accord avec Reagan pour envisager de réarmer le Japon.

Le SOHYO est au premier plan de la lutte pour la paix et a participé à l'automne dernier à de puissants rassemblements qui ont eu lieu dans plusieurs villes du pays, telles TOKYO, OSAKA, IROSCHIMA.

De très enrichissantes discussions se sont donc déroulées entre les deux délégations syndicales dans un climat très fraternel. Discussions d'autant plus importantes que le SOHYO du Japon n'a pas d'affiliation syndicale internationale. La majorité du SOHYO est hostile à l'adhésion à la C.I.S.L. (Confédération Internationale des Syndicats Libres), à laquelle adhèrent en France, Force Ouvrière. Mais par contre, 5 fédérations sont adhérentes à la Fédération Syndicale Mondiale (la F.S.M.).

Henri GENSOUS  
Secrétaire Régional chargé des  
Relations Internationales

### N O M I N A T I O N

Notre Camarade Raymond DELAGRANGE, Secrétaire Général de l'U.D. de l'ARIEGE, a été nommé en ce début 83 au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Le 19 Mars Georges SEGUY viendra remettre la décoration à Raymond, dans une ambiance qui promet être des plus sympathiques. C'est une décoration qui honore la C.G.T. en ARIEGE, mais aussi en MIDI-PYRENEES car elle est adressée à un de nos militants parmi les plus méritants. Le COMITE REGIONAL adresse à Raymond DELAGRANGE ses plus sincères salutations.

### N A I S S A N C E S

Deux de nos secrétaires généraux d'UD sont papa pour la première fois,

François CANNEZIN, Secrétaire Général de l'U.D. du GERS, papa depuis le 11/9/82 d'une fille prénommée LAURE, et

Robert BLANCO, Secrétaire Général de l'UD de la HAUTE-GARONNE, papa depuis le 31 Janvier 1983 d'une fille prénommée CAMILLE.

à FRANCOIS, à DOLORES et à ROBERT et MARTINE, nous adressons nos félicitations et souhaitons longue et heureuse vie aux deux bébés.